

L 'option facultative Danse

Pour qui ?

Pour tous les élèves. Il n'est pas obligatoire d'avoir dansé auparavant, mais cette discipline demande de la motivation.

Cette option doit être commencée en classe de seconde et peut être poursuivie ensuite, quelle que soit la série de première choisie.

Quelle(s) danse(s) ?

En seconde, plusieurs styles de danse peuvent être abordés, mais en première et terminale, la pratique s'oriente essentiellement vers la danse contemporaine.

Comment ?

3 heures par semaine

- La pratique : 2 heures par semaine
 - ❖ Les séances comportent un échauffement, des exercices techniques, une partie chorégraphique et/ou des ateliers.
 - ❖ La pratique est collective, même si parfois un travail individuel de création peut être proposé.
 - ❖ La pratique pourra être enseignée sur les quelques séances par des danseurs de compagnies professionnelles.

- La partie culturelle : 1 heure par semaine
 - ❖ L'objectif est d'acquérir des connaissances sur l'histoire de la danse, la vie et l'œuvre de différents chorégraphes, l'étude de pièces dansées.
 - ❖ La danse est mise en lien avec l'histoire, la littérature, l'art en général.

Les élèves seront amenés plusieurs fois dans l'année à aller voir des spectacles à Montargis et à Orléans avec leurs professeurs.

ATTENTION : Les élèves qui connaissent des problèmes de santé les dispensant de pratiquer les activités sportives et physiques ne pourront pas satisfaire aux exigences de l'option.